

**Sujet :** [INTERNET] Avis de consultation du public ; poulailler industriel Sergines, Michery, Courlon

**De :**

**Date :** 12/05/2022 20:20

**Pour :** pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance de l'avis de consultation du public concernant la possible installation d'un poulailler industriel de 39600 poulets à Sergines (89140).

Je me permets de vous écrire, en ma qualité d'ancienne habitante de Sergines et de citoyenne responsable, pour vous signaler ma vive indignation face à ce projet anachronique, totalement aberrant eu égard à l'urgence écologique et climatique qui devrait préoccuper tout décisionnaire.

En 2022, les ravages environnementaux causés par l'élevage industriel sont bien connus ; les questions liées à la souffrance animale, également. Pour accompagner la transformation de nos modes de production agricole, la priorité doit être de fermer tous les poulaillers industriels pour les remplacer par une multitude de petites exploitations de proximité... non d'en ouvrir de nouveaux !

Un poulailler industriel, et encore plus de cette taille démesurée, provoquerait une importante pollution des sols et engloutirait de précieuses ressources en eau. Les sols des communes concernées sont déjà largement aux mains de quelques familles d'agriculteurs qui imposent depuis des décennies une agriculture intensive, productiviste et conventionnelle, durablement nuisible à l'environnement (pesticides...) et ne produisant aucune externalité positive pour la population locale.

Autoriser l'ouverture de ce poulailler serait encourager ce fonctionnement local népotique et rétrograde, en décourageant toute initiative d'élevage alternatif. Je soutiendrais toute volonté de produire de la viande de qualité, dans des exploitations à taille humaine (moins de 2000 poulets), dans le respect de l'environnement, de l'animal (plein air) et des employés ; mais je suis profondément révoltée par ce projet mercantile et néfaste.

Par ailleurs, je ne reviens pas sur les évidentes pollutions visuelle, olfactive et sonore qui émaneraient de cette exploitation, et dont les habitants des communes concernées n'ont absolument pas besoin.

En vous remerciant de votre lecture, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Julie Moucheron